

CECIN'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR LA FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM EN VUE DU RACHAT DES PARTS DE LA FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM.

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

à l'égard du dépôt des parts de la

FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM

en réponse à l'offre de rachat datée du 7 février 2020

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST) LE 16 MARS 2020 (LE « MOMENT DE L'EXPIRATION ») OU JUSQU'À L'HEURE ET LA DATE ULTÉRIEURES À LAQUELLE ELLE POURRAIT ÊTRE REPORTÉE, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RÉSILIÉE OU RETIRÉE CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

VOUS DEVEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET VOUS VOUS TROUVEZ DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- 1. VOTRE OU VOS CERTIFICATS DE PARTS NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES;**
- 2. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE SUIVRE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE AVANT LE MOMENT DE L'EXPIRATION;**
- 3. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE REMETTRE VOTRE OU VOS CERTIFICATS DE PARTS ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS AU DÉPOSITAIRE AVANT LE MOMENT DE L'EXPIRATION.**

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), ou une photocopie signée à la main de celui-ci, peut servir à accepter l'offre de rachat (l'« **offre** ») présentée par la Fiducie d'actifs durables non traditionnels Dream (la « **Fiducie d'actifs non traditionnels Dream** ») en vue du rachat, auprès des porteurs de parts (les « **porteurs de parts** »), d'un maximum de 4 000 000 de parts au prix de rachat de 8,25 \$ chacune, pour une somme globale ne dépassant pas 33 000 000 \$. L'offre est présentée selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 7 février 2020 (l'« **offre de rachat** ») et dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat qui l'accompagne (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** ») et dans le présent avis de livraison garantie et la lettre d'envoi connexe (la « **lettre d'envoi** »).

Vous ne devez vous servir du présent avis de livraison garantie que : i) si les certificats représentant les parts devant être déposés ne sont pas immédiatement disponibles, ii) si vous n'êtes pas en mesure de suivre la procédure de transfert par inscription en compte prévue à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des parts* » avant le moment de l'expiration ou iii) si vous n'avez pas le temps de faire parvenir tous les documents requis à Société de fiducie Computershare du Canada (le « **dépositaire** ») avant le moment de l'expiration.

Les modalités et conditions de l'offre et note d'information et de la lettre d'envoi sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. L'offre et note d'information contient des renseignements importants et il est fortement recommandé aux porteurs de parts de lire celle-ci en entier. Les termes clés qui sont employés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis, mais qui sont définis dans l'offre de rachat et la note d'information, ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

À moins d'indication contraire, dans le présent avis de livraison garantie, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent des dollars canadiens et le symbole « \$ US » et le terme « dollars américains » désignent des dollars américains.

Les porteurs de parts peuvent adresser leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués sur la page de couverture arrière du présent avis de livraison garantie. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Des photocopies signées à la main du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi seront acceptées. Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre fondé de pouvoir avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UNE ADRESSE AUTRE QUE CELLE DU DÉPOSITAIRE QUI EST INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALIDE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À L'ENDROIT PRÉVU CI-DESSOUS, INCLURE UNE GARANTIE DONNÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE ET REMETTRE UNE LETTRE D'ENVOI ET LE OU LES CERTIFICATS REPRÉSENTANT VOS PARTS À L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE AVANT 17 H (HEURE DE L'EST) AU PLUS TARD LE DEUXIÈME JOUR DE BOURSE À LA BOURSE DE TORONTO (LA « TSX ») SUIVANT LE MOMENT DE L'EXPIRATION, COMME IL EST EXPOSÉ PLUS AMPLEMENT CI-APRÈS.

QUAND ET COMMENT UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Si un porteur de parts souhaite déposer des parts en réponse à l'offre mais n'est pas en mesure de livrer les certificats y afférents ou s'il n'a pas le temps de faire parvenir tous les documents requis au dépositaire avant le moment de l'expiration ou encore s'il ne peut se conformer à la procédure de transfert par inscription en compte dans les délais, il pourra néanmoins déposer les parts si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- a) le dépôt est fait par un établissement admissible (terme défini ci-après) ou par l'intermédiaire de celui-ci;
- b) le dépositaire reçoit le présent avis de livraison garantie correctement rempli et dûment signé à son bureau indiqué dans le présent avis de livraison garantie avant le moment de l'expiration;
- c) le dépositaire reçoit, avant 17 h (heure de l'Est), au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX qui suit le moment de l'expiration, les certificats représentant toutes les parts déposées en bonne et due forme en vue de leur transfert (ou une confirmation de transfert par inscription en compte), accompagnés d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main) ou d'une confirmation d'inscription en compte en tenant lieu, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, à l'égard de ces parts, dont les signatures sont garanties, au besoin, conformément à la lettre d'envoi, et de tout autre document requis par la lettre d'envoi.

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, par service de messagerie ou la poste, ou peut être transmis par courriel, au bureau du dépositaire avant le moment de l'expiration, comme il est indiqué dans le présent avis de livraison garantie.

L'expression « **établissement admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'une grande société de fiducie du Canada, d'un adhérent au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), d'un adhérent au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d'un adhérent au New York Stock Exchange Inc. Medallion Signature Program (MSP). Les adhérents à ces programmes sont habituellement membres d'une bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis, membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou une banque ou une société de fiducie des États-Unis.

À L'ATTENTION DE : FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM

**ET DE : SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA,
à titre de dépositaire**

Par la poste :	En mains propres, par service de messagerie ou par courrier recommandé :	Par courriel :
P.O. Box 7021 31 Adelaide St. East Toronto (Ontario) M5C 3H2 À l'attention de Corporate Actions	100 University Avenue 8th Floor Toronto (Ontario) M5J 2Y1 À l'attention de Corporate Actions	depositoryparticipant@computershare.com

Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou transmis par courriel ou encore envoyé par la poste au bureau du dépositaire, à Toronto (Ontario), comme il est indiqué dans le présent avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie donnée par un établissement admissible selon la forme présentée dans le présent avis de livraison garantie.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas servir à garantir des signatures figurant dans la lettre d'envoi. S'il est exigé qu'une signature figurant dans la lettre d'envoi soit garantie par un établissement admissible, la signature doit figurer à l'endroit prévu dans la lettre d'envoi.

N'ENVOYEZ AUCUN CERTIFICAT DE PARTS AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS DE PARTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Le soussigné dépose par les présentes auprès de la Fiducie d'actifs non traditionnels Dream, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et la lettre d'envoi ainsi que dans le présent avis de livraison garantie, dont il est accusé réception par les présentes, le nombre de parts indiqué ci-après conformément à la procédure de livraison garantie prévue à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des parts – Procédure de livraison garantie* ». Les détails relatifs aux parts déposées sont les suivants :

CASE 1			
DESCRIPTION DES PARTS DÉPOSÉES			
N° de certificat (s'il y a lieu)	Noms auxquels le certificat est immatriculé	Nombre de parts représentées par le certificat	Nombre de parts déposées*
TOTAL :			
* À moins d'indication contraire, le nombre de parts représentées par tous les certificats susmentionnés sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer moins de la totalité des parts représentées par tous les certificats susmentionnés, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre de parts que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 8 de la lettre d'envoi.			

CASE A

LOTS IRRÉGULIERS

(Se reporter à l'instruction 5 de la lettre d'envoi)

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des parts sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires véritables de moins de 100 parts au total au moment de l'expiration.

Le soussigné (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- sera le propriétaire véritable de moins de 100 parts au total au moment de l'expiration, lesquelles sont toutes déposées en réponse à l'offre;
- est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui i) dépose des parts dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces parts et ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire de moins de 100 parts au total au moment de l'expiration et qu'il dépose la totalité de ces parts.

Le soussigné comprend que les renseignements relatifs au dépôt précisés dans le présent avis de livraison garantie prévaudront, dans tous les cas, sur tous les renseignements relatifs au dépôt qui sont précisés dans la lettre d'envoi connexe qui est déposée par la suite.

IMPORTANT : Le présent avis de livraison garantie (ou une photocopie signée à la main de celui-ci), correctement rempli et dûment signé et dont les signatures ont été garanties par un établissement admissible, doit parvenir au dépositaire avant le moment de l'expiration. Par la suite, le ou les certificats représentant les parts déposées accompagnés de la lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX qui suit le moment de l'expiration.

La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi et du ou des certificats représentant des parts qui y sont joints et de tous les autres documents requis, à un autre bureau que celui qui est indiqué dans le présent avis de livraison garantie et dans la lettre d'envoi, selon le cas, ne constitue pas une remise aux fins de l'exécution d'une livraison garantie.

L'établissement admissible qui remplit le présent formulaire doit communiquer la garantie au dépositaire et doit remettre la lettre d'envoi et les certificats de parts au dépositaire dans le délai prévu aux présentes, à défaut de quoi, l'établissement pourrait subir une perte financière.

Le soussigné reconnaît que le règlement des parts déposées et acceptées en vue de leur règlement et dont le dépôt n'a pas été révoqué aux termes de l'offre ne sera fait qu'après la réception en temps opportun par le dépositaire du ou des certificats représentant ces parts, d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée se rapportant à ces parts, dont les signatures sont garanties, au besoin, de même que de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX qui suit le moment de l'expiration, et qu'à l'acceptation par la Fiducie d'actifs non traditionnels Dream conformément aux modalités et aux conditions de l'offre. La Fiducie d'actifs non traditionnels Dream et le dépositaire ne verseront en aucun cas des intérêts à des personnes qui déposent leurs parts en cas de retard dans le règlement des parts, y compris aux personnes ayant recours à la procédure de livraison garantie.

Le soussigné reconnaît que tous les pouvoirs conférés ou qu'il a été convenu de conférer par le présent avis de livraison garantie sont irrévocables et peuvent être exercés en dépit de toute incapacité juridique subséquente du soussigné et seront maintenus, dans la mesure permise par le droit applicable, après le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie sont liées à ses successeurs, ses ayants droit, ses héritiers, ses représentants personnels, ses exécuteurs testamentaires, ses administrateurs successoraux et ses autres représentants légaux.

SIGNATURE DU OU DES PORTEURS DE PARTS	
_____	_____
SIGNATURE DU OU DES PORTEURS DE PARTS INSCRITS	_____
_____	_____
NOM DU OU DES PORTEURS DE PARTS INSCRITS (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)	ADRESSE(S)
_____	_____
ADRESSE DE COURRIEL	CODE POSTAL
_____	_____
DATE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE LE JOUR
_____	_____

GARANTIE DE LIVRAISON (Ne doit pas servir à garantir les signatures)	
<p>Le soussigné, un établissement admissible (terme défini aux présentes), garantit la livraison au dépositaire, à l'adresse figurant ci-dessus, du ou des certificats représentant les parts déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins du transfert, sur remise d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée et de tous les autres documents requis, <u>au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le deuxième jour de bourse à la TSX qui suit le moment de l'expiration.</u></p> <p>Si les dispositions qui précèdent ne sont pas respectées, l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.</p>	
_____	_____
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	SIGNATAIRE AUTORISÉ
_____	_____
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM
_____	_____
CODE POSTAL	TITRE
_____	_____
TÉLÉPHONE (Y COMPRIS L'INDICATIF RÉGIONAL)	DATE
_____	_____

Les porteurs de parts peuvent adresser leurs questions et leurs demandes d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessous. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

Le dépositaire dans le cadre de la présente offre est :



Société de fiducie Computershare du Canada

Par la poste ordinaire

P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario)
M5C 3H2
À l'attention de Corporate Actions

Par courrier recommandé, en mains propres ou par messenger

100 University Avenue
8th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1
À l'attention de Corporate Actions

Sans frais : 1 800 564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

Les porteurs de parts peuvent adresser leurs questions et leurs demandes d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.